

DEC141153DR02

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie De Gois aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Stéphanie De Gois le 26/10/2012 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 25/03/2014,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Stéphanie De Gois, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 19/10/2017, date d'expiration de sa formation.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Stéphanie De Gois exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie De Gois sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/04/2014

Le directeur d'unité  
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm  
Sylviane Inocencio